



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 49956

Texte de la question

M. Léonce Deprez s'inspirant des propositions du syndicat des enseignants (FEN-UNSA), sous le titre « Agir pour ne pas subir », demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui préciser, dans la perspective des prochaines rentrées scolaires, la suite qu'il envisage de réserver à la proposition tendant à la création de lycées polytechniques regroupant, pour une même branche professionnelle, un large éventail de formations du CAP au BTS.

Texte de la réponse

La valorisation de la filière professionnelle constitue une des priorités du ministre de l'éducation nationale et du ministre délégué à l'enseignement professionnel qui, pour faciliter la formation et l'insertion des jeunes, ont affirmé leur volonté de développer « le lycée des métiers » aux compétences et aux rôles élargis. Les principales actions qui doivent être engagées dans ce secteur consistent à améliorer la fluidité des parcours entre le secondaire et le supérieur au sein d'une même branche professionnelle, à assurer une continuité entre les différents niveaux de formation, du certificat d'aptitude professionnelle au brevet de technicien supérieur, à renforcer les liens entre la filière professionnelle et la filière technologique, et à créer une synergie entre les diverses préparations aux mêmes métiers. Ces mesures doivent être accompagnées d'un effort de lisibilité des formations et des filières qui conduisent à un groupe de métiers. Ainsi, les lycées professionnels doivent se reconnaître dans la nomenclature des métiers qu'il conviendra d'actualiser. De cette meilleure lisibilité de la filière professionnelle dépend en effet, l'image des lycées professionnels auprès des élèves et de leur parents, leur ouverture sur le monde professionnel et leur capacité d'innovation. Il est rappelé que d'ores et déjà certains lycées professionnels constituent des pôles d'enseignement consacrés à une filière professionnelle bien identifiée, par exemple dans les secteurs de l'automobile, de l'hôtellerie ou du bâtiment. Par ailleurs, sur les 2 230 établissements offrant une formation préparatoire au brevet de technicien supérieur à la rentrée 2000, figurent 88 lycées professionnels (dont 48 dans le secteur privé), 551 lycées polyvalents (dont 121 dans le secteur privé) et 995 lycées généraux et technologiques (dont 204 dans le secteur privé).

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49956

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4641

Réponse publiée le : 6 août 2001, page 4525